

Les principales choses à faire et à ne pas faire pour les employés afin de prévenir la violence sur le lieu de travail

À faire



Assistez à toutes les formations dispensées par l'employeur sur la manière de reconnaître les situations potentiellement violentes, de les éviter et de réagir face à celles-ci.



Signalez toute menace ou tout acte de violence perçu(e) à votre supérieur hiérarchique ou à votre superviseur, conformément aux politiques existantes pouvant être en place.



Restez attentifs à vos collègues et clients, et soutenez-les en cas de situation menaçante ou violente.

À ne pas faire



Évitez de vous disputer avec un client s'il profère des menaces ou devient violent. Si nécessaire, dirigez-vous vers une zone sûre (idéalement, une pièce pouvant se verrouiller de l'intérieur, disposant d'une deuxième voie de sortie et équipée d'un téléphone ou d'une alarme silencieuse).



N'essayez pas de forcer une personne qui semble contrariée ou violente à suivre les politiques de prévention COVID-19 ou d'autres politiques ou pratiques liées à la COVID-19 (p. ex., les restrictions sur le nombre de produits ménagers ou alimentaires).